

Monsieur le Gouverneur,  
Monsieur le Président du Conseil provincial,  
Monsieur le Président du Collège provincial,  
Mesdames et Messieurs les Députés et Conseillers provinciaux,  
Chers Collègues,

Je voudrais avant toute chose remercier le Directeur de la Maison de la Culture d'Arlon de nous accueillir en ce lieu qui nous est cher.

Et préciser que je mesure la valeur de ces instants au cours desquels je m'adresse à vous.

Au terme de cette année, il y aurait matière à dissenter. Car, comme toutes les autres, elle s'éteint dans les ombres de décembre et s'en distingue par le renouvellement démocratique de nos autorités le 26 octobre dernier.

Le Président du Collège prendra la parole tantôt, puisque comme il y a six ans, c'est le Collège qui sera cette année le « Service provincial » mis à l'honneur.

L'actualité m'invite à aborder un sujet qui obéit à un cycle épousant des phases, tantôt de repos, tantôt de réveil.

Je fais allusion à la réforme de l'Institution provinciale, thème qui reprend force et vigueur depuis l'adoption, en première lecture, d'un avant-projet de décret ayant pour objet le transfert de certaines compétences vers la Région.

Le papier se laissant écrire, le mot « suppression » des provinces a même été utilisé alors que la déclaration de politique régionale ne le fait pas.

Le Collège s'est exprimé à ce sujet, sur le terrain qui est le sien. Il réclame une concertation avec le Gouvernement wallon, soulignant ses priorités : le personnel et les citoyens.

Dans le respect du devoir de réserve qui est le nôtre, quelques réflexions peuvent être faites.

Les orientations sont données, mais elles sont très générales, de nombreuses mesures d'instruction devant leur donner corps.

Rappelons que les compétences appelées à être transférées sont le financement des zones de secours, les édifices classés, la santé, l'environnement, la promotion touristique et le logement. Remarquez incidemment que toutes les autres matières sont donc confirmées implicitement comme provinciales !

En ce qui concerne le personnel, et vous comprendrez que j'y ai été attentif, la Ministre insiste sur la méthodologie relative à son transfert, précisant que l'avenir de ce personnel fera l'objet de toutes les attentions, qui plus est dans le respect des droits acquis. Dont acte.

J'ajoute que sur le plan budgétaire, compte non tenu des chapardages précédents, la seule décision concrète est de réduire le fonds des provinces des 10% affectés aux zones de secours, ce qui, soit dit en passant, traduit une profonde méconnaissance de la réalité de notre Luxembourg.

Nous avons en effet élaboré des partenariats avec notre zone de secours par souci d'économie des deniers publics. C'était sans doute trop beau pour durer ... puisque ça fonctionne ! On s'en sortira moyennant quelques acrobaties de pure forme, mais que devrions-nous dire à certains agents provinciaux si, par une application rigide des règles nouvelles, il fallait licencier ?

Revenons-en aux provinces.

Lorsque l'Association des Provinces a commandé, fin 2017, une étude au Professeur Behrendt, le cahier des charges n'exprimait aucune attente politique opportuniste. Au contraire, il invitait à analyser de façon objective les pistes d'évolution de l'action provinciale, au vu de sa trajectoire historique, de sa réalité de terrain, et du paysage institutionnel qui est le sien. Le Professeur a mené son travail avec la rigueur qu'on lui connaît. Il en a livré les conclusions sans fard ni complaisance. Ce document a été lu ; il ne faudrait pas y laisser picorer des bribes, alors qu'il constitue un tout cohérent.

Parce que nous voilà, semble-t-il, embarqués vers la centralisation, au nom d'un néo-jacobinisme wallon, **oublieux** des raisons pour lesquelles la Wallonie a elle-même été créée, c'est-à-dire permettre aux Wallons de décider seuls de ce qui les concerne tous ; comme notre Province a été pensée il y a bien longtemps pour que les intérêts propres aux Luxembourgeois soient aux mains des seuls Luxembourgeois.

Je voudrais aussi dire la manière dont, à mes yeux, la province agit doublement comme une « fabrique d'égalité » ; d'abord à l'intérieur de son propre territoire, via le phénomène de la péréquation, c'est-à-

dire la répartition égalitaire des ressources et des charges selon le périmètre du service rendu ; et au niveau de la Wallonie ensuite.

Lorsque nous rencontrons Liège ou le Hainaut, nous discutons en effet d'égal à égal et chacun est respecté dans son identité. Qu'il existe 5 provinces induit en soi un traitement équitable. Imaginez ce que pèseraient nos communes luxembourgeoises dans un dialogue atomisé en 262 entités. Ce seraient évidemment les plus puissantes qui s'attribueraient la part du lion.

J'exprimais tout à l'heure la satisfaction de me retrouver en ces lieux. Ce n'était pas de la pure courtoisie. Si cette Maison de la Culture existe, ce n'est pas le fruit d'une réflexion menée généreusement par un Etat soucieux de l'épanouissement culturel des Luxembourgeois. Notre Province a mobilisé sa pensée, ses efforts et ses forces vives dans une démarche qui a vu, à la même époque, la Bibliothèque provinciale émerger des limbes. Tout cela n'a été possible que grâce à l'action de ceux qui nous ont précédés pour exiger notre juste part.

Et maintenant, quarante années plus tard, d'aucuns voudraient voir cette Maison gérée comme un centre culturel sérésien ou carolo, alors que les environnements sont si différents.

Nous faudra-t-il donc toujours composer, convaincre, rugir, pour rappeler notre singularité ? On entend souvent dire que Paris n'est pas la France. Eh bien, de la même manière, Namur n'est pas la Wallonie.

Des stratèges tenteront de nous expliquer qu'ils prendront en compte les réalités des territoires. Combien de temps cela durera-t-il avant qu'un conclave budgétaire ou une lubie ministérielle en décide autrement ?

Et puis, faut-il vraiment couper ces liens de proximité entre les citoyens et les décideurs ? Ça ne me paraît guère prudent par les temps qui courent.

Si vous croyez, du reste, que tout est cuit, méditez cette phrase simple de Stephen Hawking, mort le 14 mars dernier : « J'ai remarqué que même les gens qui affirment que tout est prédestiné et que nous ne pouvons rien y changer, regardent avant de traverser la rue ».

Aucun fatalisme, donc, ni rébellion, mais de l'optimisme !

Je nous invite, malgré certains vents contraires, à démontrer notre capacité à poursuivre notre mission de service public, et à mériter la confiance de nos élus et de nos concitoyens.

La brochure qui vous a été remise ce matin atteste d'ailleurs que notre institution a des ailes et des racines qui forcent le respect !

Saluant amicalement Raymond Bodarwé qui assiste pour la dernière fois à cette cérémonie comme Directeur financier en fonction, je vous souhaite, du fond du cœur, de très bonnes fêtes de fin d'année et vous invite à profiter pleinement de ces moments de convivialité. Je cède la parole à Monsieur le Président du Collège provincial.

Arlon, le 20 décembre 2018

Pierre-Henry GOFFINET  
Directeur général provincial